

Renvoi au comité de salut public de l'adresse de la société populaire de Tourves qui demande un recueil des crimes commis par les tyrans, lors de la séance du 18 germinal an II (7 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de salut public de l'adresse de la société populaire de Tourves qui demande un recueil des crimes commis par les tyrans, lors de la séance du 18 germinal an II (7 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 286;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29247_t1_0286_0000_14

Fichier pdf généré le 01/02/2023

un arrêté des représentants du peuple, qui ont regardé la démission accordée par la mention honorable qui en a été faite à la Convention nationale. Je désire en mon particulier que cela fasse le bonheur et la tranquillité. Salut et fraternité, le chef du b^{no} du 17^e régiment. Signé : BARÈRE.

Je me fflatte que si le hasard me fait aller à Tonnerre, que tu m'accorderas le plaisir de passer quelques jours avec toi. »

P.c.c. : RONET.

57

Neuf jeunes républicains, de la commune de Vincennes, apportent à la Convention 12 livres de salpêtre, fruit de leurs travaux civiques; ils sont admis aux honneurs de la séance, au milieu des applaudissemens (1).

L'ORATEUR, Citoyens représentants du peuple,

Nous avons vu avec plaisir fabriquer du salpêtre dans notre commune pour foudroyer les ennemis extérieurs et intérieurs de la République, et les puissances qu'auallisé [coalisées], nous nous sommes imaginés mes camarades et moi, d'en faire, nous vous apportons le fruit de nos épargnes et de notre travail qui est de 12 livres que voici, présenté par neuf enfants qui sont les trois fils de Déprez, les 3 fils de Lepreux, et les 3 fils de Bonnet. Si nous avons la force autant que le courage, nous volerions au champ de la victoire. Vive la République, Vive la Montagne, Vive les bons sans-culottes (2). (*Applaudissemens*).

L'assemblée, répond le PRESIDENT, a entendu avec intérêt l'expression naïve de vos sentimens et reçoit avec plaisir les prémisses de vos travaux. Vous avez commencé à bien mériter de la patrie, vous êtes son espoir, continuez, imitez les vertus de vos pères (3).

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

58

La société régénérée de la commune de Blois remercie la Convention de l'infatigable surveillance qu'elle a apportée pour déjouer les complots et sauver la patrie lorsqu'elle a été menacée; elle l'invite à rester à son poste. Elle demande à être autorisée à disposer de la ci-devant cathédrale et de l'ancienne église du collège, pour tenir ses séances de la commune et de la société.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (5).

(1) P.V., XXXV, 75. Bⁱⁿ, 23 germ. (2^e suppl^t); J. Perlet, n° 563; Mess. soir, n° 598; J. Sablier, n° 1244.

(2) C 300, pl. 1055, p. 45. Adresse datée 18 germ. II et signée : Bonnet, f^e Bonnet mère, f^e Déprez, Lepreux mère. M.U. XXXV, 302.

(3) Ann. patr., n° 462.

(4) P.V., XXXV, 75.

(5) P.V., XXXV, 75. Bⁱⁿ, 22 germ. (suppl^t). Débats, n° 571, p. 394.

59

La société populaire des sans-culottes de Valborgne-du-Gard sollicite en faveur du citoyen Percilier, ci-devant curé de cette commune, une pension alimentaire proportionnée à l'étendue de ses besoins : elle peint ses infirmités, sa misère, et les sentimens civiques qu'il a toujours manifestés.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de liquidation (1).

60

La société patriotique de Tourves prie la Convention de décréter qu'il sera fait un recueil des crimes commis et commandés par les tyrans ligus contre nous : « En le lisant à nos enfans » ajoutent-ils, nous leur dirons : voilà les monstres dont la Convention nous a délivrés (2). Peuples armés contre nous, tels sont les monstres pour qui vous combattez » (3).

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique.

61

ETAT DES DONNS (suite) (4)

a

Un anonyme a envoyé, par la messagerie, un soleil d'argent doré, deux calices complets, le gobelet et le pied d'un troisième, trois patènes, deux boîtes aux huiles, un christ avec son inscription, une décoration militaire et un crachat doré.

b

Le comité de salut public a fait déposer, par le citoyen Carreau, trois décorations militaires, avec les brevets.

c

La société populaire de Lacambe, district de Lisieux, a envoyé, pour les frais de la guerre, 100 liv. en assignats, qui ont été déposés par la commission des marchés.

d

Le citoyen Goujon, chargé provisoirement des affaires étrangères, a envoyé, au nom des em-

(1) P.V., XXXV, 76. J. Sablier, n° 1244; Débats, n° 571, p. 394.

(2) P.V., XXXV, 76. J. Mont., n° 148.

(3) Fⁱⁿ 1238, carton Mathieu, doss. 11. Lettre originale, datée du 20 vent. II et signée : Gassier (présid.), Blain, Rougon.

(4) P.V., XXXV, 116-117.